

O.F. 23 avril 1975

LES OBSÈQUES DE M. ISIDORE RENOUARD

député d'Ille-et-Vilaine, maire de Langon

C'est en présence d'une assistance nombreuse et profondément recueillie qu'ont été célébrées hier à Langon les obsèques de M. Isidore Renouard, député d'Ille-et-Vilaine, conseiller régional et maire.

Sa famille a pu mesurer l'affectueuse sympathie entourant un homme qui a tant donné aux siens, tout en sachant, au-delà de toutes les avaries inévitables dans une vie politique, assurer pleinement et exemplairement son devoir civique.

Aux premiers rangs de l'assistance, MM. Ducray, Secrétaire d'Etat près du ministre chargé de la qualité de la vie et de l'environnement ; Olivier Philip, préfet de région ; Germain, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat à la coopération ; Henri Fréville, sénateur-maire de Rennes et président du conseil général ; Chinaud, président des républicains indépendants ; Dominati, président du conseil de Paris ; Cointat, Le Douarec, Cressard, Hamelin, députés d'Ille-et-Vilaine ; Simon, maire de Lieuron et suppléant de M. Renouard ; de nombreux conseillers régionaux, conseillers généraux, maires et conseillers municipaux.

Les anciens combattants et résistants d'une vingtaine de communes de la circonscription de Redon avaient envoyé des délégations.

D'autre part, des couronnes avaient été envoyées au nom de l'Assemblée Nationale, du ministre de la Défense, du conseil régional de Bretagne, du conseil général d'Ille-et-Vilaine, du préfet de région, des députés d'Ille-et-Vilaine, des républicains indépendants, des conseils municipaux dont ceux de Redon et Langon et de multiples associations départementales ou de la circonscription.

La cérémonie religieuse a été particulièrement émouvante en ce sens qu'elle s'est inspirée constamment de la résurrection et de la liturgie pascale.

La Messe a été concélébrée par dix prêtres : recteur et anciens recteurs de la paroisse et anciens camarades de collège du défunt. Le cardinal Gouyon, venu très tôt le matin présenter ses condoléances à la famille, s'était fait représenter par MM. les abbés Bunouf et Plateau vicaire général et directeur de l'enseignement libre. L'allocution prononcée à l'Evangile par l'abbé Rocher, recteur de Langon, a évoqué le chrétien, l'homme de bien que fut M. Renouard.

L'hommage du gouvernement

Les discours prononcés devant le cercueil, à l'issue de la cérémonie religieuse, par MM. Gascard au nom du conseil municipal et de la population de Langon. Henri Fréville au nom du conseil régional et du conseil national. Chinaud pour les républicains indépendants. Ducray qui apportait l'hommage du gouvernement tous ont insisté sur ces qualités d'âme qui ont fait que M. Isidore Renouard, homme de terroir, au sens le plus noble du terme, est resté un passionné de sa commune, de son pays de Redon, de sa patrie tout entière, sans jamais céder à aucune compromission et en restant d'une grande simplicité de cœur et d'abord.

« Sous le signe d'une facilité apparente, il était sensible, enthousiaste, attaché aux valeurs fondamentales, civiques et humaines. Son solide bon sens le maintenait à l'abri des positions outrancières... Jusqu'à son dernier moment, il est resté fidèle à ses engagements et proches de ses mandants » (M. Fréville).

« Il y avait en lui une extraordinaire capacité d'espérance. Nous, ses collègues, nous sommes témoins de l'ardeur avec laquelle il s'attachait à la solution des problèmes de ta région. Ce que nous garderons de lui, c'est la souvenir d'une règle de vie exceptionnelle et cette conviction qu'il avait que le bonheur n'était pas dans la facilité mais dans l'acceptation du devoir » (M. CHINAUD).

« Un homme courageux pendant la guerre et dans sa vie professionnelle et politique. Il était toujours disponible dès qu'il s'agissait de rendre service » (M. Ducray).

A ces éloges se sont ajoutés le rappel de l'œuvre accomplie dans la région, la circonscription et la commune et l'hommage de la Polynésie dont les représentants ont fait connaître leur regret de ne pouvoir assister aux obsèques de celui qui était rapporteur du budget de la France d'Outre-Mer.